



PLAN LOCAL D'URBANISME
P.L.U.

COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON
Département de l'Essonne

P.L.U. approuvé par Délibération du Conseil Municipal
en date du 18 mars 2019

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE
1/5000ème

LEGENDE

AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques

Monument inscrit ou classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Périmètre de 500 m autour d'un Monument inscrit

Périmètre de 500 m autour d'un Monument classé

Périmètre modifié autour des Monuments inscrits du Château de Vilmorin et de l'église
Notre de l'Assomption

AC 2 : Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits

AC 2 : Servitude de protection des sites et des monuments naturels classés

AC 3 : Servitude de protection autour des réserves naturelles :
Réserve naturelle du bassin de la Bièvre

AC1 : édifice inscrit
Eglise Saint-Pierre - Igny

AC1 : édifice inscrit
Château de Vilgénis - Massy